

KHARKIV, ONZE JOURS D'OCTOBRE

Cinq frappes contre des quartiers résidentiels de la deuxième ville d'Ukraine en onze jours : des bombes guidées les 2, 5 et 11 octobre, un missile sur une épicerie dans la banlieue de Pissotchyn et une dizaine de missiles « Banderol » le soir du 12 octobre, qui ont provoqué l'effondrement d'une cage d'escalier d'un immeuble de quatre étages. Seize morts, plus de 160 blessés.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

16

morts lors de cinq frappes, 2–12 oct. (calculé à partir des chiffres régionaux et du SES) B

Administration régionale de Kharkiv ; Service d'urgence de l'État · calculé, 14 oct. 2026

160+

blessés, dont au moins 10 enfants (calculé) B

Administration régionale de Kharkiv ; Police nationale · calculé

6

morts et 59 blessés pour la seule journée du 5 oct. — au moins trois bombes guidées sur le district de Slobidskyï B

Administration régionale de Kharkiv, 5–6 oct. 2026

~10

missiles « Banderol » le 12 oct. : 4 morts, 41 blessés, immeuble de quatre étages partiellement effondré B

Administration régionale de Kharkiv ; Service d'urgence de l'État, 13 oct. 2026

LES FAITS

2 oct., après-midi. Trois bombes guidées KAB sur les districts de Slobidskyï et de Nemychlianskyï : 2 femmes (66 et 80 ans) tuées, 36–42 blessés, dont 3 enfants ; un immeuble résidentiel détruit, une école et des bureaux endommagés.

5 oct. Au moins trois bombes guidées sur le district de Slobidskyï : 6 morts, 59 blessés, dont des enfants ; immeubles résidentiels et entrepôts en feu.

11 oct. Un missile sur une épicerie à Pissotchyn (banlieue) : 3 morts — un garçon de 16 ans et des femmes de 19 et 51 ans — 25 blessés, dont des fillettes de 9 et 13 ans. Le même jour, deux bombes guidées sur Nemychlianskyï : 1 femme tuée, 8 blessés, dont un enfant de 7 ans.

12 oct., soir. Une dizaine de missiles de croisière Banderol sur les districts de Kholodnohirskyï et de Chevtchenkivskyï : effondrement d'une cage d'escalier d'un immeuble d'habitation de quatre étages ; 4 morts, 41 blessés, dont un secouriste ; un immeuble de cinq étages, une banque et dix maisons individuelles endommagés. Les 13 et 14 oct., le système énergétique de la ville a été touché.

L'ONU a dit. Le Haut-Commissaire Türk, 2 oct. : la campagne de bombes planantes dans les régions de Donetsk, Kharkiv, Soumy et Zaporijia — près de 2 500 victimes civiles en huit mois, +62 %. Le Porte-parole, 14 oct. : installations énergétiques de Kharkiv visées ; victimes signalées à Kharkiv.

Médias officiels. SES de la région de Kharkiv, 12 oct. (41 blessés lors de l'attaque massive) avec galerie de photos — kh.dsns.gov.ua/news/nadzvicaini-podiyi/xarkiv-unaslidok-masovanoyi-vorozoyi-ataki-postrazdala-41-liudina



Kharkiv, 12 oct. : des pompiers devant l'immeuble dont la cage d'escalier s'est effondrée. Photo : Service d'urgence de l'État, région de Kharkiv · CC BY 4.0 · kh.dsns.gov.ua

QUI L'A VÉRIFIÉ

- B Administration militaire régionale de Kharkiv (O. Synehoubov) ; Service d'urgence de l'État ; Police nationale ; Office du Procureur général (procédures au titre de l'art. 438 du CPU)
- A HCDH, protection des civils, août 2026 : la région de Kharkiv figure parmi les régions comptant le plus de victimes civiles ; les bombes planantes sont l'une des principales causes de décès dans les villes proches du front. Vérification d'octobre en attente.
- A Human Rights Watch, 8 oct. 2026 : documentation de la frappe du 6 oct. contre un hôpital de Kryvyi Rih (même famille d'armes)
- C Kyiv Independent ; Ukrinform ; Ukrainska Pravda ; Kyiv Post ; Reuters (2–13 oct. 2026)

QUALIFICATION JURIDIQUE — TROIS NIVEAUX

ÉTABLI La Commission d'enquête a conclu que la campagne de bombes planantes contre la ville de Kharkiv (depuis mars 2024) comporte des attaques sans discrimination et des crimes de guerre (A/79/549, oct. 2024). La tendance se poursuit en 2026, avec la même arme et les mêmes cibles.

TENDANCE Statut de Rome, art. 8(2)(b)(i), (ii), (iv) ; PA I, art. 51(4)–(5) et 57. Des frappes répétées contre les mêmes quartiers résidentiels pendant onze jours excluent l'erreur comme explication.

POSITION L'Ukraine qualifie le bombardement de Kharkiv d'attaque généralisée et systématique contre la population civile — art. 7(1)(a), (k) — et les frappes contre des établissements médicaux (établissement médical de Kharkiv, 10 oct. ; hôpital de Kryvyi Rih, 6 oct.) au regard de l'art. 8(2)(b)(ix). Dans l'attente de constatations internationales.

QUI EST RESPONSABLE

Aviation tactique (VKS)	Régiments de Su-34 basés sur des aérodromes de la région de Belgorod larguant des bombes planantes KAB depuis l'espace aérien russe ; missiles Banderol tirés depuis des drones de type Orion	Unités identifiées par le HUR et dans le cadre de procédures ukrainiennes ; aucun mandat de la CPI à ce niveau à ce jour
Commandement des Forces aérospatiales	Missions quotidiennes contre la ville de Kharkiv	Sanctions de l'UE, du Royaume-Uni et des États-Unis visant le commandement des VKS
État-major général	Général Valeri Guerassimov	Mandat d'arrêt de la CPI, 24 juin 2024
Commandant suprême	Vladimir Poutine	Mandat d'arrêt de la CPI, 17 mars 2023 ; responsabilité du supérieur hiérarchique, art. 28

CE QUE DIT LA RUSSIE / CE QUE DIT LE DOSSIER

AMB. POLYANSKIY (OSCE), 8 OCT. 2026

« Il est tout simplement impossible de cacher l'ampleur de l'échec de la défense antiaérienne ukrainienne. »

MOD RUSSE, DÉCLARATIONS QUOTIDIENNES, OCT. 2026

Frappes contre des « installations militaro-industrielles » et des « points de déploiement temporaire » dans la région de Kharkiv.

DÉCLARATION DU MAE, 4 OCT. 2026

« La population ukrainienne ne devrait s'en prendre qu'au chef du régime de Kyiv » pour l'intensification des frappes.

LE DOSSIER

Les bombes planantes sont larguées depuis l'espace aérien russe et ne sont pas interceptées par la défense antiaérienne ukrainienne ; un « échec » de la défense antiaérienne ne peut expliquer une KAB sur un immeuble résidentiel. L'argument reconnaît que les bombes sont russes.

LE DOSSIER

Une épicerie à Pissotchyn, un immeuble d'habitation de quatre étages, une école, une banque. Seize morts, dont un adolescent de 16 ans et deux femmes de plus de 65 ans.

LE DOSSIER

Les peines collectives et les représailles contre des civils sont interdites (PA I, art. 51(6) et 75(2)(d)). La déclaration annonce une intention.

CE QUE NOUS DEMANDONS

DÉS ÉTATS MEMBRES

- Désigner Kharkiv comme une ville soumise à une attaque systématique à la bombe planante — et non comme une série d'incidents — et demander à la Commission d'enquête d'actualiser pour 2026 ses constatations de 2024.
- Les capacités de lutte contre l'aviation (intercepteurs à longue portée, aéronefs) sont la seule défense contre les bombes planantes ; les intercepteurs de défense antiaérienne n'atteignent pas les porteurs.
- Soutenir la présence de la HRMMU à Kharkiv et la publication de données vérifiées sur les victimes à l'échelle de la ville.
- Aucune amnistie pour les crimes de guerre dans quelque règlement que ce soit ; soutenir le Tribunal spécial et le Registre des dommages.

Sources : Administration militaire régionale de Kharkiv (2–13 oct. 2026) · Service d'urgence de l'État de l'Ukraine · Police nationale de l'Ukraine · Kyiv Independent, 2, 5, 11 oct. 2026 · Ukrinform, 5 et 13 oct. 2026 · Ukrainska Pravda, 3 et 11 oct. 2026 · Kyiv Post, 13 oct. 2026 · Reuters, 27 sept. 2026 · Human Rights Watch, 8 oct. 2026 · RIA Novosti, 8 oct. 2026 (Polyanskiy) ; Interfax, 4 oct. 2026 (MoD) · Commission d'enquête A/79/549 · HCDH, protection des civils, août 2026 · mandats de la CPI, 17 mars 2023, 24 juin 2024.

DOSSIER 07

V2 · 14 OCT. 2026 · CHIFFRES AU 14 OCT. 2026 · CHIFFRES DES VICTIMES DE NIVEAU B EN ATTENTE DE VÉRIFICATION PAR LE HCDH



page en ligne · journal des corrections